



Livre

1980

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

To build or not to build ? : matériaux pour une histoire de l'architecture
pénitentiaire

Roth, Robert; Robert, Christian-Nils

How to cite

ROTH, Robert, ROBERT, Christian-Nils. To build or not to build ? : matériaux pour une histoire de l'architecture pénitentiaire. Genève : CETEL, 1980. (Travaux CETEL)

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4975>

TO BUILD OR NOT TO BUILD ?

*matériaux pour une histoire de
l'architecture pénitentiaire*

Robert ROTH - Christian-Nils ROBERT



SFDS 1643

Mars 1980

A
91.26
ROTH
1980
P09

*"Il est difficile de faire de
bons projets de prisons",*

*BLOUET, Architecte de plusieurs
prisons françaises, 1841.*

La prison, qui reste la pierre d'angle de la politique criminel-
le contemporaine¹⁾, est, de ce fait même, contestée, parfois
radicalement²⁾, par ceux qui veulent abolir, autrement dit fer-
mer les prisons (ou plutôt les ouvrir) et, souvent, d'une manière
plus modérée par ceux qui veulent en modifier le fonctionnement,
les données d'utilisation, etc. Le premier postulat, éclairant
la démarche de ce document, est que l'histoire de la prison four-
nit la base essentielle et indispensable à toute discussion sur
son statut actuel et son évolution.

Plutôt que d'histoire, nous parlerons ici de généalogie de l'ins-
titution pénitentiaire. Le terme "généalogie" nous paraît plus
précis et plus parlant tout à la fois, si on l'adapte à partir
de l'acception qu'en a donné le philosophe Nietzsche. La généa-
logie recherche à la fois la Herkunft, c'est-à-dire la provenan-
ce, la souche et l'Entstehung, c'est-à-dire le processus d'émer-
gence³⁾. L'objet de l'étude généalogique peut être un concept
abstrait - la morale "judéo-chrétienne" chez Nietzsche, ou,
plus spécifiquement, l'idéal ascétique, qui touche de près no-
tre sujet - ou une institution formelle, en l'occurrence la pri-
son.

La recherche d'une généalogie de la prison peut-elle être sépa-
rée des études effectuées en parallèle sur les autres institu-
tions de contrainte et de contrôle, qui sont, pour définir de
grands ensembles, le traitement des aliénés (l'histoire des asi-

les) et la prise en charge des nécessiteux (l'histoire des maisons de travail)? Plusieurs chercheurs lient, explicitement⁴⁾ ou implicitement, les objets de recherche. Pour simplifier les développements du présent document, nous partirons d'un isolement de la prison, que nous considérerons pouvoir être étudiée dans son évolution propre, même si, à bien des stades du raisonnement, nous serons amenés à sortir de ce cadre étroit pré-établi.

L'autre composante de l'alliage qui est à la base du présent document est une lecture architecturale de l'institution-prison. La légitimité d'une telle approche nous semble ressortir du postulat selon lequel l'architecture est un "moyen d'expression culturelle" et de "communication sociale"⁵⁾. On entend par là que l'architecture est le reflet de la société qui la voit naître, qu'elle "parle" à ses usagers.

Cette image - l'architecture comme moyen de délivrer un message - convient particulièrement bien à la prison. Cette dernière institution est en effet lourdement chargée de symboles. Traditionnellement, comme on le verra, les dispositions extérieures et intérieures des bâtiments pénitentiaires ont, entre autres fonctions, celles d'avertir le public à l'extérieur et les détenus à l'intérieur.

"Le monument, comme le veut l'étymologie, a charge d'avertir, de rappeler. La prison relève de l'architecture parlante"⁶⁾. Le message consiste principalement à faire apparaître dans la configuration même du bâtiment les fonctions qui lui sont assignées. La prison en tant que bâtiment représente un modèle d'architecture expressive. Ceci s'explique par le fait que le système de justice pénale, dont l'institution pénitentiaire n'est qu'une des nombreuses émanations ou excroissances a, entre autres fonctions, celle de délivrer un message. On a pu parler, à ce sujet, de "production"⁷⁾, production d'images abstraites ou de "représentations" tout autant que production concrète de délinquants ou de délinquance⁸⁾. La prison, élément le plus visible de l'ensemble "administration de la justice" a sans doute la production la plus abstraite, une production de sens et d'images.

L'étude approfondie de l'architecture fournit également un instrument d'évaluation de la réussite ou de l'échec des programmes pénitentiaires, et, surtout, une clef d'interprétation de cet échec. L'hypothèse est que "les programmes pénitentiaires sont menés dans des monstruosité massives, médiévales, monastiques, monolithiques, semblables à des cages à singes. De telles constructions sont, sans aucun doute, à l'image d'une philosophie dépassée de plus de cent ans"⁹⁾.

L'on s'accorde donc à reconnaître que l'histoire d'une part, l'architecture de l'autre, fournissent les éléments essentiels à la saisine de l'institution pénitentiaire actuelle; la conjonction de l'approche historique et de la lecture par l'architecture s'impose d'elle-même. Un premier survol de ces deux champs d'étude conforte cette hypothèse : il est en effet reconnu que, au plan architectural, "les prisons d'aujourd'hui sont toujours porteuses de la philosophie d'hier"¹⁰⁾. En d'autres termes, les innovations des cent dernières années, dans la conception et la construction des établissements, réelles certes et sur lesquelles le présent document s'attarde, ont peu de poids en comparaison avec le lourd héritage des soixante années au cours desquelles s'est véritablement façonné le destin de la prison, entre 1775 et 1835.

Notre démarche consistera donc ici à retracer les grandes phases de l'histoire de la prison à la lumière des réalisations architecturales auxquelles elles ont donné lieu. Nous avons intitulé ce document "architecture pénitentiaire", pour simplifier et parce que les expressions "architecture historique" et "histoire de l'architecture" ne nous paraissaient pas dépourvues d'ambiguïté.

On ne peut parler d'"architecture pénitentiaire" qu'à partir du moment où il existe une institution de même épithète : ainsi, l'architecture pénitentiaire débute au moment de la naissance du système pénitentiaire. Or, on peut simplifier l'arbre généalogique de la prison en dessinant deux souches, se rejoignant en

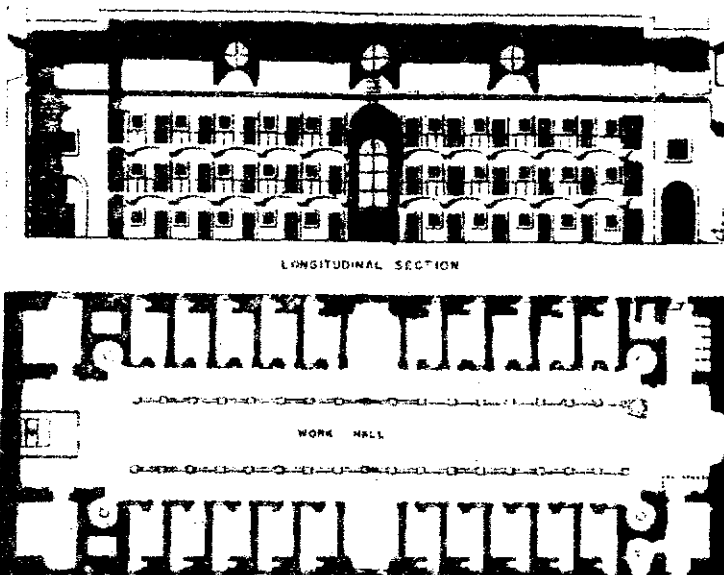
un tronc commun à l'aube du XX^e siècle. La première souche est formée par l'ensemble des institutions qui pratiquent un traitement en quelque sorte pré-pénitentiaire, mais appliquent ce traitement à des catégories de population beaucoup plus étendues que les simples délinquants ou déviants condamnés après un jugement prononcé par une autorité quelconque. L'autre souche est formée par les prisons au sens traditionnel du terme, établissements où l'on entasse pêle-mêle et sans aucune velléité de traitement, une population correspondant grosso modo à celle que vont héberger les prisons pénitentiaires de l'époque contemporaine¹¹⁾.

Le "système pénitentiaire" naît, encore qu'il faille employer ce dernier verbe avec circonspection, au moment de la fusion de ces deux types d'institution en une institution nouvelle, appliquant le traitement de l'une à la clientèle de l'autre, un traitement "pénitentiaire" à de véritables "prisonniers". Un complément, qui est également un facteur explicatif de cette fusion, est le développement d'une certaine théorie de l'emprisonnement, qui vient cimenter des pratiques ayant suivi pour leur part deux évolutions parallèles.

1. SAN MICHELE DE ROME : TRAVAIL ET COMMUNAUTE

Si l'"architecture pénitentiaire" n'existe véritablement en tant que telle qu'à partir de 1775, et si les établissements ressortissant aux deux catégories antérieures que nous venons de décrire brièvement ne présentent généralement aucune caractéristique remarquable d'ordre architectural, certaines prémisses apparaissent pourtant avant la fin du XVIII^e siècle. Elles se font jour dans des établissements ressortissant à la première catégorie, les maisons "pré-pénitentiaires, et singulièrement dans celles qui naissent dans le giron de l'Eglise. La cellule, qui sera en permanence une pièce-maîtresse de l'édifice pénitentiaire, est un héritage direct de l'Eglise. De la cellule monastique à la cellule carcérale, seule ou à peu près la condition de l'occupant varie. L'idée de fournir à l'individu un lieu d'ha-

bitation viable où il soit livré à lui-même - "les murs parlent", "la cellule relève le confessionnal", affirment les partisans de l'isolement cellulaire - est présente dans les mêmes termes. L'exemple du bâtiment de San Michele à Rome, simple à l'extrême dans sa conception et sa réalisation, nous permet d'illustrer cette démonstration :



6 Plan and section of St Michael's Prison, Rome, showing tiers of individual cells each side of work hall, with altar one end.

San-Michele représente le prototype de la version sud-européenne de ces maisons que nous regroupons par commodité sous l'appellation "maisons de correction". Dans le Sud du Continent en effet, ces maisons ou, du moins, les mieux gérées d'entre elles, sont conçues comme des annexes d'Hôpitaux généraux, institutions d'assistance avant tout et accessoirement de contrôle et de soin. Ces annexes sont spécialisées dans le traitement de catégories de population jugées dangereuses ou manifestant des tendances de comportement "déviant" ici principalement de jeunes délinquants¹²⁾.

La similitude entre le plan de ces établissements et celui des couvents classiques, en particulier des chartreuses, est évident.

Le bâtiment dans son ensemble constitue un bloc à la forme élémentaire, ce qui donne aux habitants des cellules le sentiment d'appartenir à une communauté tout en étant isolé durant la plus grande partie de la journée. La fonction d'isolement dans un cadre communautaire est complétée par la sensibilisation au travail. Le lieu central du bâtiment, le point de rencontre est le corridor, sur lequel s'ouvrent toutes les cellules et dans lequel les internés se consacrent à la prière et au travail. La communauté à laquelle les jeunes pensionnaires ont le sentiment d'appartenir se matérialise lorsque tous se retrouvent pour le travail. San Michele représente un exemple parfait de laïcisation de l'idéal monastique, phénomène qui correspond à un moment important de l'histoire des mentalités en Europe occidentale : la diffusion de l'éthique du travail.

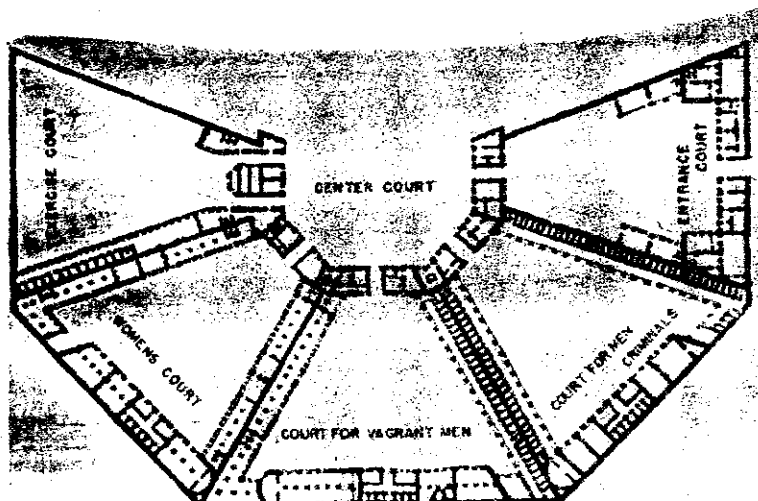
*

*

*

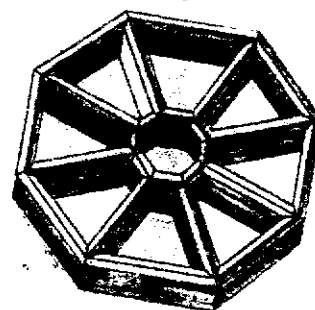
2. GAND : TRAVAIL ET CLASSIFICATION

La naissance de tout système aussi abstrait que peut l'être le "système pénitentiaire" est en tout état de cause difficile à dater. On s'accorde toutefois généralement à présenter la prison cellulaire de Gand, construite en 1775 selon les indications d'un homme politique flamand, le vicomte Vilain XIIII, comme le premier établissement qui résume les caractéristiques principales des futures prisons pénitentiaires. La "clientèle" de cet établissement est certes encore hétérogène : mendiants, vagabonds et jeunes gens dépravés y cotoient les délinquants au sens strict. L'esprit des décisions d'internement est cependant nouveau : ce n'est plus par simple mesure de neutralisation, voire de mise au travail, que l'on enferme, mais dans le souci de prévenir des comportements délictueux; le vagabondage, pour prendre cet exemple, n'est plus stigmatisé comme mode de vie, mais comme premier pas susceptible de conduire à un comportement enfreignant une norme non seulement sociale, mais également juridique¹³⁾.



PARTIAL DETAIL FLOOR PLAN

Bâtiment achevé



Plan complet octogonal
initialement prévu

Si la maison de force de Gand fait figure d'établissement précurseur du point de vue de l'organisation socio-juridique qui l'alimente, elle est également annonciatrice par son architecture d'une lignée d'institutions suivant un plan qualifié "radial". En effet, les cellules se trouvent dans les rayons de l'octogone inachevé, côte à côte. Les cours servent à la fois de séparations entre les différents quartiers de nuit et de lieu de rencontre des détenus, par catégories (hommes criminels, hommes vagabonds, femmes, etc). La classification d'une population hétéroclite de détenus en groupes homogènes est sans doute l'apport le plus décisif de l'expérience gantoise. Cette classification apparaît conjointement à l'adoption d'un plan radial. Enfin, la cour centrale, qui occupe le noyau de l'octogone est le lieu où s'opère la synthèse des diverses populations de l'établissement. Ce point central sera appelé à connaître un développement important très prochainement.

Il faut souligner en conclusion que la Maison de Gand pratique d'une manière qui va devenir classique l'isolement cellulaire de nuit et la mise au travail en commun de jour.

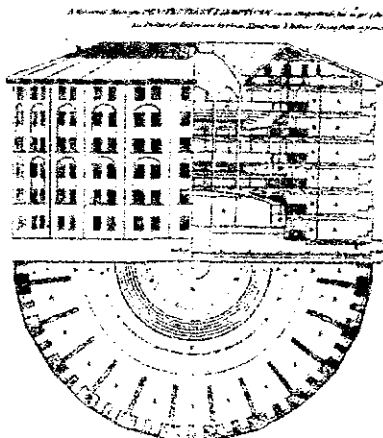
*

*

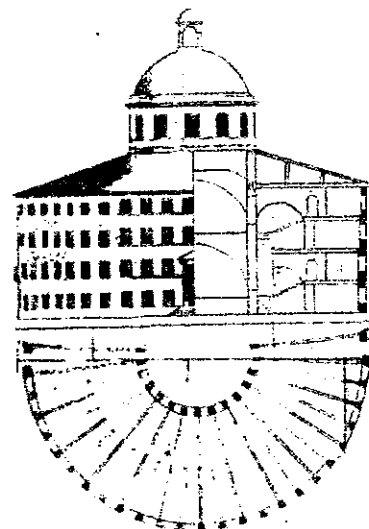
*

3. PANOPTICON : SURVEILLANCE ET ORDRE

Le croquis suivant représente un plan abstrait et non celui d'un bâtiment réel. Ce plan a germé dans le cerveau d'un juriste de formation Jeremy Bentham, qui, aidé par son frère Samuel ingénieur, a conçu une des inventions les plus célèbres et les plus discutées de l'histoire des institutions sociales européennes.



Panopticon primitivement
conçu par Bentham



Plan plus élaboré
de panopticon à 6 étages
coiffé par une chapelle

Au départ, on peut voir dans ce Panopticon le simple développement d'un impératif traditionnel: la surveillance des internés et le maintien d'un ordre intérieur strict. Le point central du cercle que l'on voit ci-dessus en coupe sert de loge d'inspection; celui qui y prend place peut voir tout ce qui se passe à l'intérieur et sur les bords du cercle sans être vu; ainsi, les internés, dont les cellules (ou les dortoirs, ateliers, etc.) se trouvent sur la circonférence du cercle, savent qu'ils font l'objet d'une surveillance permanente, sans pouvoir vérifier à chaque instant précis qu'un oeil les regarde effectivement. Il y a donc transparence dans l'établissement, transparence parfaite, mais unilatérale, entièrement au profit du surveillant et au détriment des surveillés. Si l'on veut, c'est l'exacte inversion des principes du cachot, dans lequel on enferme les prisonniers en les privant au contraire de lumière, donc de surveillance.

La célébrité de ce modèle benthamien ne provient toutefois pas de ce perfectionnement technique. Tout d'abord, Bentham annonce la mise en place de ce que l'on pourra appeler "système pénitentiaire", au sens que nous avons défini plus haut : il s'inspire de pratiques, met au point une théorie et en suggère un modèle de réalisation¹⁴⁾. L'auteur du projet lui-même a souligné qu'il façonnait un instrument de technologie politique¹⁵⁾. Cette ambition benthamienne a été reprise et développée récemment de manière très approfondie¹⁶⁾ : le Panopticon symboliserait une volonté de surveillance sociale, de discipline politique, il résumerait une véritable vision socio-politique : la domination d'une vaste population par un petit nombre de surveillant grâce à une méthode "douce"¹⁷⁾.

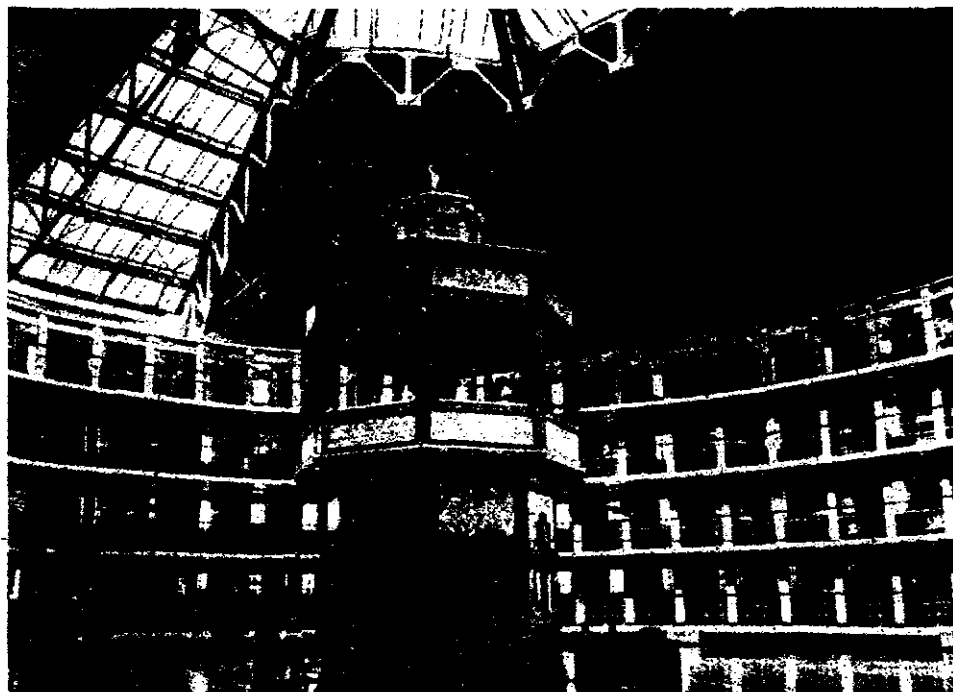
La discussion de cette thèse nous éloignerait sensiblement du cadre du présent document. Soulignons simplement le retentissement qui lui a été donné, pour expliquer l'élargissement

considérable de l'ampleur du débat pénitentiaire, à partir de l'intervention de Bentham. Celui-ci concevait le Panopticon comme un modèle applicable non seulement aux prisons, mais également aux maisons de travail, aux hôpitaux, aux écoles, aux ateliers et même aux ménageries (ce qui est, soit dit en passant, absurde, car le sentiment d'être surveillé ne peut guère être imputé aux animaux). Toutes ces institutions fonctionnent donc selon un mode de domination analogue, une hiérarchie semblable : l'architecture pourrait créer et soutenir un pouvoir de même nature^{17bis}). C'est donc en fin de compte le mot "modèle" qui définit le mieux la qualité de ce plan benthamien : modèle d'établissement en tout cas, et cela nous suffit ici, modèle de sécurité peut-être : laissons la question ouverte.

L'évaluation de la postérité réelle du Panopticon de Bentham fait l'objet d'ardentes discussions. Pour nous en tenir à notre domaine, les influences les plus durables et les plus nettes se sont fait sentir dans les pays anglo-saxons : ainsi la prison de Stateville, dans l'Etat de l'Illinois représenterait la réalisation la plus fidèle du projet benthamien¹⁸). C'est à un autre produit indirect du système benthamien que nous allons nous arrêter maintenant : un établissement que l'histoire a retenu comme inscrit dans la filiation spirituelle de Bentham, ceci à partir de considérations ayant trait davantage à l'histoire des idées qu'à celle de l'architecture proprement dite. Cet établissement nous intéresse tout particulièrement du fait qu'il a vu le jour à Genève.

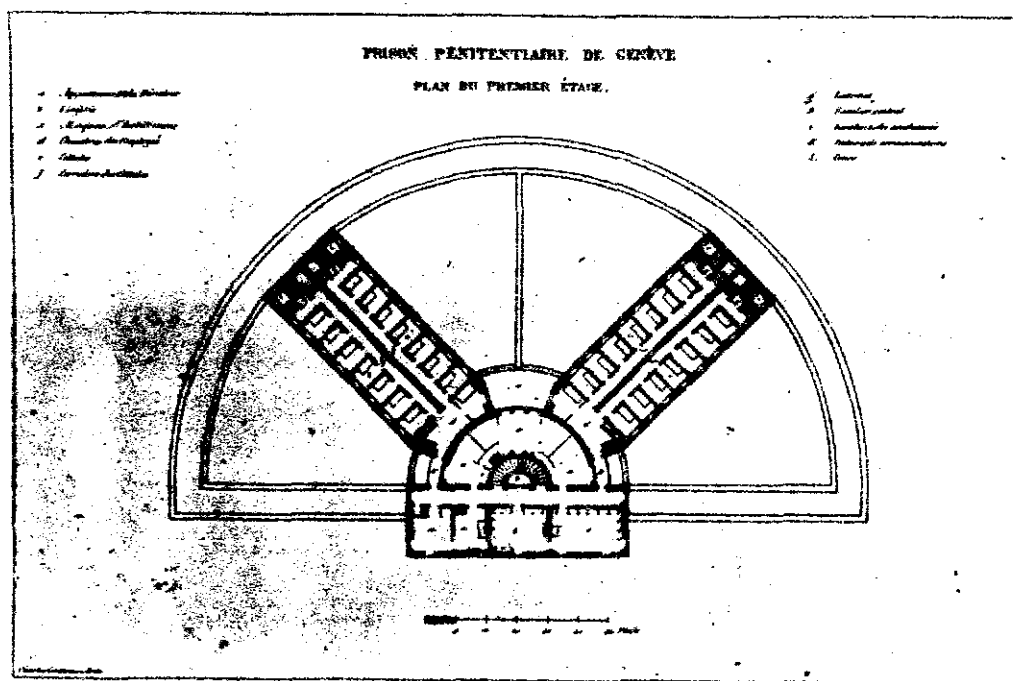
4. GENEVE: SURVEILLANCE, CLASSIFICATION, TRAVAIL

La "prison pénitentiaire" de Genève, dite de la Tour-Maitresse, a été construite en 1825 suivant des indications en grande partie dictées par le secrétaire et l'émule de Bentham, le publiciste Etienne Dumont. Le "panoptisme", philosophie pénitentiaire inspirée de l'enseignement de Bentham et axée sur l'omniprésence du surveillant et la rééducation de l'homme par une série de mécanismes administratifs et organisationnels, a connu à Genève à cette époque un développement à la fois original et exemplaire¹⁹).



Stateville Prison, dans l'Etat de l'Illinois

Source : FOUCAULT M., Surveiller et Punir, illustration No 26.



Prison pénitentiaire de 1825.

Plan du premier étage.

A ce niveau, le surveillant du corps central ne peut observer que les cours et la partie rectiligne du chemin de ronde.

Source : ZURBUCHEN W., Prisons de Genève, p. 122

Le bâtiment de Genève est également exemplaire de ce que l'on pourrait appeler des faux ou semi-panoptiques. Certes, on se trouve devant un demi-cercle, mais les cellules (situées dans les deux étages supérieurs) se trouvent côte à côte dans les rayons (comme dans la Maison de force de Gand) et non sur la circonférence (comme dans le plan idéal de Bentham) du demi-cercle. Il y a en quelque sorte perversion du panoptisme par la systématique des prisons radiales. En revanche, les ateliers, situés au rez-de-chaussée, peuvent être observés du corps central, grâce à un système ingénieux de guichet, qui permet de voir sans être vu. Le sentiment de l'omniprésence potentielle du surveillant ne peut donc se développer que pendant la journée, les prisonniers savent que, durant la nuit, ils ne sont que très épisodiquement épiés, un à un, par le judas de la porte de leur cellule. Le cas du bâtiment genevois nous montre que, même là où toutes les conditions semblent remplies, il faut se garder de voir trop rapidement des expériences benthamiennes prendre corps.

*

*

*

Pour ainsi dire simultanément aux grandes années de la prison pénitentiaire de Genève se forment et se développent aux Etats-Unis les deux régimes qui vont dominer l'histoire pénitentiaire du XIX^e siècle : le régime dit pennsylvanien et le régime auburnien. L'opposition entre ces deux rameaux d'un "système pénitentiaire" alors en formation recouvre un antagonisme entre deux grands états des Etats Unis : la Pennsylvanie et l'Etat de New York ou plus généralement entre un Etat fier de son particularisme : la Pennsylvanie et les autres grandes entités de la Côte Est. Les caractéristiques de ces deux ensembles régionaux, la situation économique dans laquelle ils se trouvent au début du XIX^e siècle expliquent cet antagonisme et ce développement parallèle.

5. CHERRY-HILL : ISOLEMENT ET PLAN RADIAL

Il faut prendre quelques libertés avec la chronologie pour présenter les relations entre Auburn et Philadelphie de manière satisfaisante. Le modèle de prison pennsylvanienne est l'établissement de Cherry-Hill, dû à l'architecte Haviland et inauguré en 1829. Cherry-Hill s'inspire quant à son régime, des expériences de la prison de Walnut-Street, ayant fonctionné dans la même ville de 1787 à 1794.

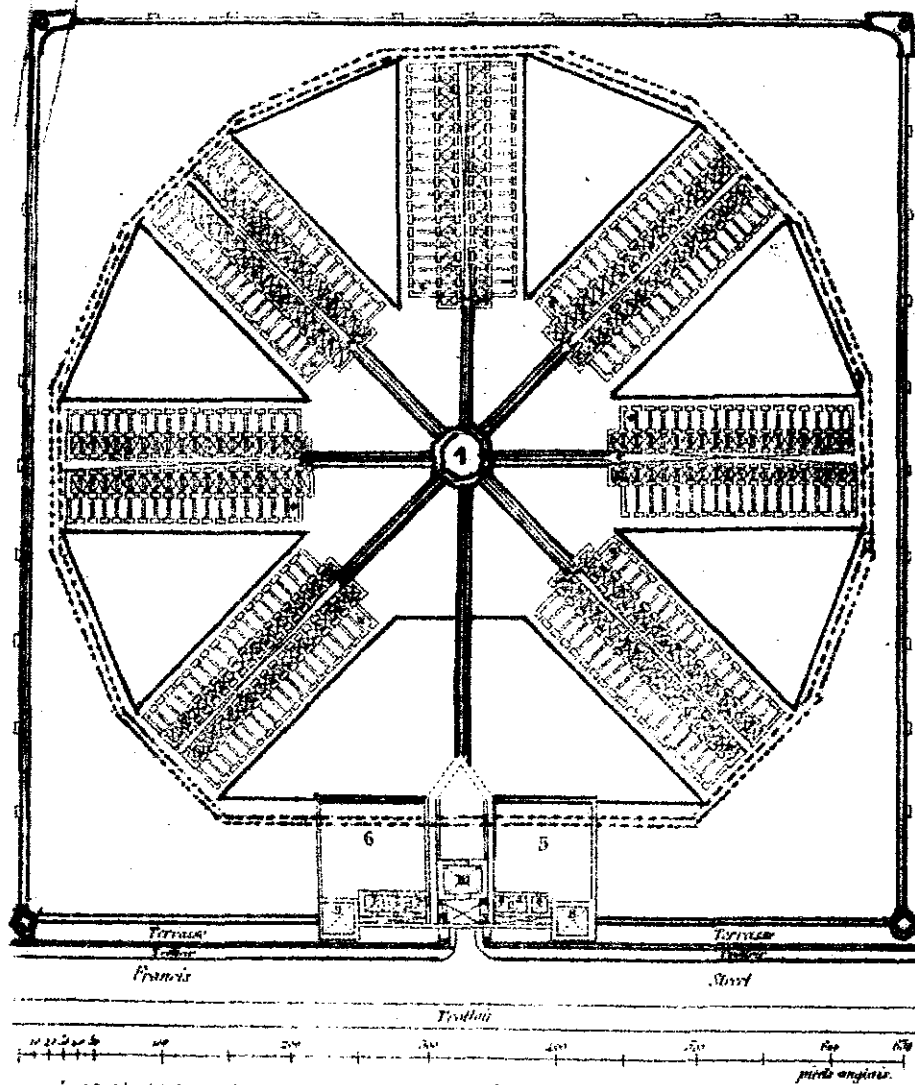
Le régime philadelphien se résume en une formule simple : isolement complet et permanent des prisonniers. Deux facteurs peuvent expliquer l'instauration d'un tel système à cet endroit précis. Le "fondateur" de l'Etat de Pennsylvanie, William Penn, et une partie importante de l'élite qui s'y est installée dès la fin du XVII^e siècle, se rattachent à la secte quaker^{19bis)}. Pour des raisons qu'il serait fastidieux de développer ici, cette secte, opposée à la peine de mort, voit dans une prison instaurant un véritable "traitement" des détenus le meilleur substitut à la peine capitale et le meilleur moyen de lutte contre la criminalité²⁰⁾. L'idéologie religieuse quaker conduit en outre les adeptes de la secte à privilégier à tout autre moyen de traitement l'isolement, censé permettre au prisonnier livré à lui-même d'opérer sa reconversion. Le rappel de l'idéal monastique est évident.

On peut d'autre part estimer que le système d'isolement se développe dans un état connaissant, pour la première fois dans la récente histoire américaine, un surplus de main d'oeuvre. La perte de cette force de travail qu'a traditionnellement représenté la population des prisons apparaît alors comme moins dommageable²¹⁾.

La conjonction de ce facteur idéologique et de cette donnée socio-économique expliquerait la préférence donnée en Pennsylvanie à l'emprisonnement solitaire. L'élément curatif essentiel étant supposé être l'isolement, la recherche d'une fonctionnali-

té optimale devient l'impératif principal de l'architecture. Il s'agira de concentrer sur une surface aussi réduite que possible un maximum de cellules possédant les dimensions suffisantes pour permettre une existence matériellement décente²²⁾. Le plan radial offre dans cette perspective les possibilités les plus intéressantes. Les espaces entre les rayons ne présentant plus aucune utilité, ces derniers peuvent être rapprochés au plus près.

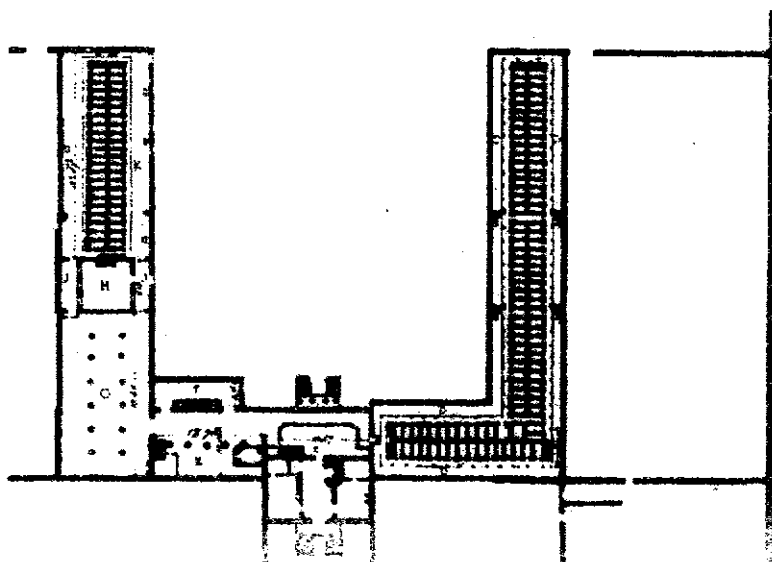
PLAN DU PENITENCIER DE CHEVREY NEUF
PRÈS DE BRUXELLES.

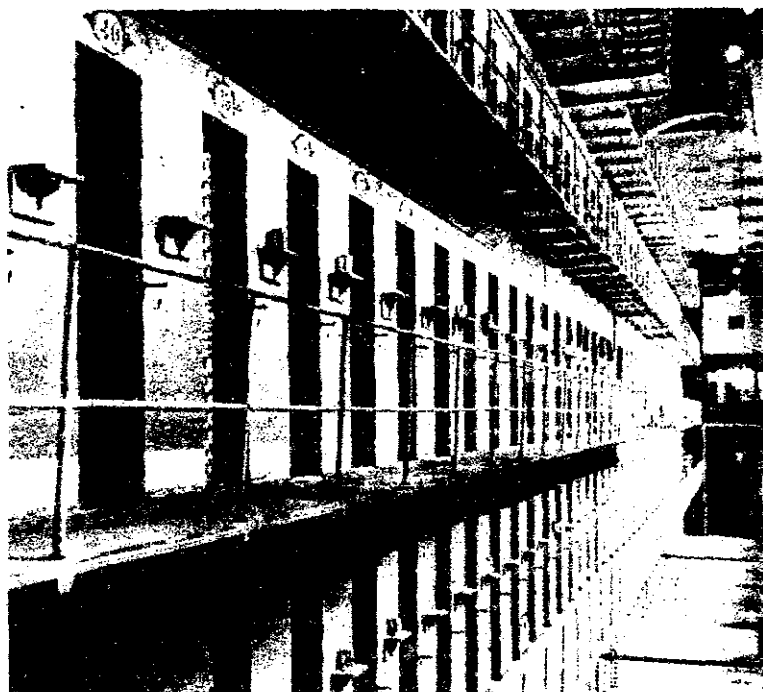


1. Cour des cellules, 2. Cour des cellules, 3. Jardin du Surintendant, 4. Jardin des domestiques de la maison.
5. Appartement des Gardiens, au dessus est l'hôpital et au dessous la Cuisine et l'Office, 6. Appartement du Sur-
intendant, 7. Appartement des Inspecteurs, au dessous duquel sont deux salles d'hôpital, 8. Rez-de-chaussée
à grande Tour, au 1^{er} se trouve l'Office du Pharmacien et au dessous la Cloche.

6. AUBURN : TRAVAIL

C'est en réaction au modèle pennsylvanien que se développe dans l'Etat de New York le système antagoniste, dit auburnien. Les prisonniers sont isolés en cellule durant la nuit et astreints à travailler en commun pendant le jour. Ce régime, institué à la prison de Auburn dès 1819, est repris dans les autres prisons de l'Etat de New York et des états voisins jusqu'à se généraliser sur toute la côte Est des Etats-Unis à l'exception de la Pennsylvanie. C'est un souci d'économie, de rentabilisation de la privation de liberté qui dicte à la fois les caractéristiques réglementaires du régime et le plan architectural dans lequel il est exécuté; par la mise au travail, on cherche, dans l'industriel Etat de New York comme dans de nombreux états européens sous l'Ancien Régime, à faire en sorte que l'envoi en prison d'une part importante de délinquants coûte le moins possible à la collectivité. L'industrie connaît un développement rapide durant le premier tiers du XIX^e siècle, et il est aisé de trouver des occupations pour cette main d'oeuvre que l'Etat a sous la main. Du point de vue architectural, les cellules doivent avant tout occuper le moins de place possible. Les normes ayant trait à l'espace vital à laquelle s'astreignent les responsables pennsylvaniens sont sans objet à Auburn, où les prisonniers passent en cellule le moins de temps possible. Ainsi, le bloc cellulaire. Ainsi le bloc cellulaire, est de plus en plus ramassé. Tout l'espace de la prison est réservé aux activités communes.





Intérieur de la prison d'Auburn

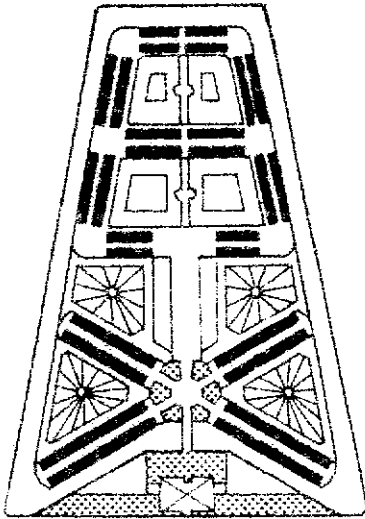
*

*

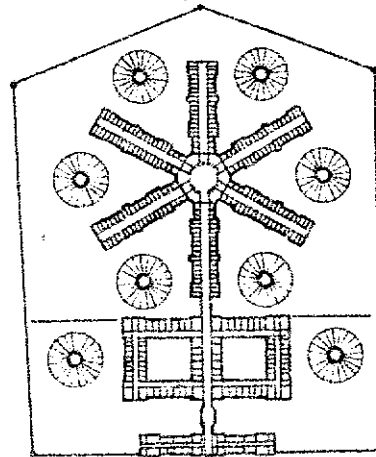
*

7. L'APOGÉE EUROPÉENNE DE L'ISOLEMENT ET DU PLAN RADIAL

Le XIX^e siècle est traversé par la "querelle des systèmes" entre emprisonnement solitaire permanent et régime de travail en commun. Cette confrontation, qui a commencé outre-Atlantique, s'éteint aux Etats-Unis bien avant de prendre fin en Europe. Elle tourne, sur le Vieux-Continent, à l'avantage du système pennsylvanien, qui triomphe entre 1845 et 1860. Les prisons "classiques" européennes (San Vittore de Milan, la Santé à Paris, Pentonville en Angleterre) sont les témoins de cette préférence accordée à l'emprisonnement solitaire et à son corrélat, le plan radial.



La Santé, Paris (1864)



Carcere di San Vittore, Maison de correction, Milan (1867)

Finallement, des deux côtés de l'Atlantique, l'esprit de compromis finit par l'emporter. Aux Etats-Unis, il se traduit dans l'adoption d'un Transaction Program en 1845; en Europe, dans la mise au point à peu près générale de systèmes dits progressifs, qui comportent une phase initiale de détention de type pennsylvanien, suivie d'une étape de travail en commun sur le modèle auburnien, avant la libération conditionnelle (ticket of leave dans la terminologie anglo-saxonne), elle-même précédée, dans la variante irlandaise du système, d'une phase de semi-liberté. C'est dans les Iles britanniques que se développe ce système, sur les deux rives de la Mer d'Irlande, avant d'envahir l'ensemble de l'Europe. Cette évolution, décisive puisque le système progressif reste jusqu'à nos jours dans plusieurs pays, dont la Suisse, le "système national"²³⁾, ne se marque guère architecturalement. Dans la majorité des cas, en effet, les établissements existants sont utilisés pour l'administration d'une phase de la peine; le détenu passe d'un établissement à l'autre lorsqu'il franchit une étape de son "redressement" ou de sa "resocialisation" et qu'il accède à une modalité moins sévère de l'emprisonnement. Ainsi, Pentonville devient la première étape

du cursum auquel sont soumis la majorité des condamnés anglais à une peine privative de liberté ferme.

8. WITZWIL : FERME/PRISON MODELE : TRAVAIL ET ESPACE

Durant la dernière décennie du siècle se développe en Europe, et plus particulièrement en Suisse, un nouveau type d'établissements qu'il est difficile de représenter iconographiquement ou graphiquement parce que, précisément, le plan selon lequel ils sont construits perd beaucoup de son importance par rapport aux modèles classiques auburniens ou philadelpiens. Ces nouveaux établissements sont les pénitenciers agricoles. L'institution de Witzwil, dans le canton de Berne, inauguré en 1895, en est le modèle²⁴⁾. L'émergence de cette nouveauté en Suisse, à cette époque, s'explique par plusieurs facteurs : tradition dans plusieurs régions helvétiques, et en particulier dans le canton de Berne, du travail en plein air, aux champs; mouvement de réforme du code pénal suisse, engagé exactement à la même époque par Carl Stooss, dont plusieurs idées et principes sont repris et développés par le fondateur et premier directeur de Witzwil, Otto Kellerhals²⁵⁾; plan d'assainissement de la vaste zone marécageuse dans laquelle seront plus tard également installés les pénitenciers romands²⁶⁾. L'établissement de Witzwil lui-même se fixe une ambition à plusieurs volets : il se veut à la fois ferme-modèle et prison-modèle, exemplaire du point de vue de l'exploitation agricole d'une part, et de la gestion de la privation de liberté de l'autre.

Witzwil a été qualifié de premier établissement "ouvert" : terminologie trompeuse, car elle éveille l'image d'une prison ouverte sur l'extérieur; or, cette ouverture ne s'opère à Witzwil que dans le cadre de l'établissement; celui-ci n'est plus confiné dans une ville, mais occupe une surface rurale importante: aussi, le prisonnier jouit d'une certaine autonomie, mais celle-ci reste circonscrite par les frontières d'un établissement imperméable vis-à-vis du monde extérieur. Il faudrait donc réserver la qualification "ouvert" aux établissements pratiquant

la semi-liberté ou une modalité d'emprisonnement analogue, autorisant le prisonnier à sortir du cadre de la prison pour un temps restreint. On peut tout au plus parler, à propos de Witzwil, d'établissement "éclaté".

L'inauguration de Witzwil a un retentissement international. Les pénitenciers romands de Bellechasse et de Bochuz, qui se situent dans la même aire géographique, prennent l'établissement bernois pour modèle.

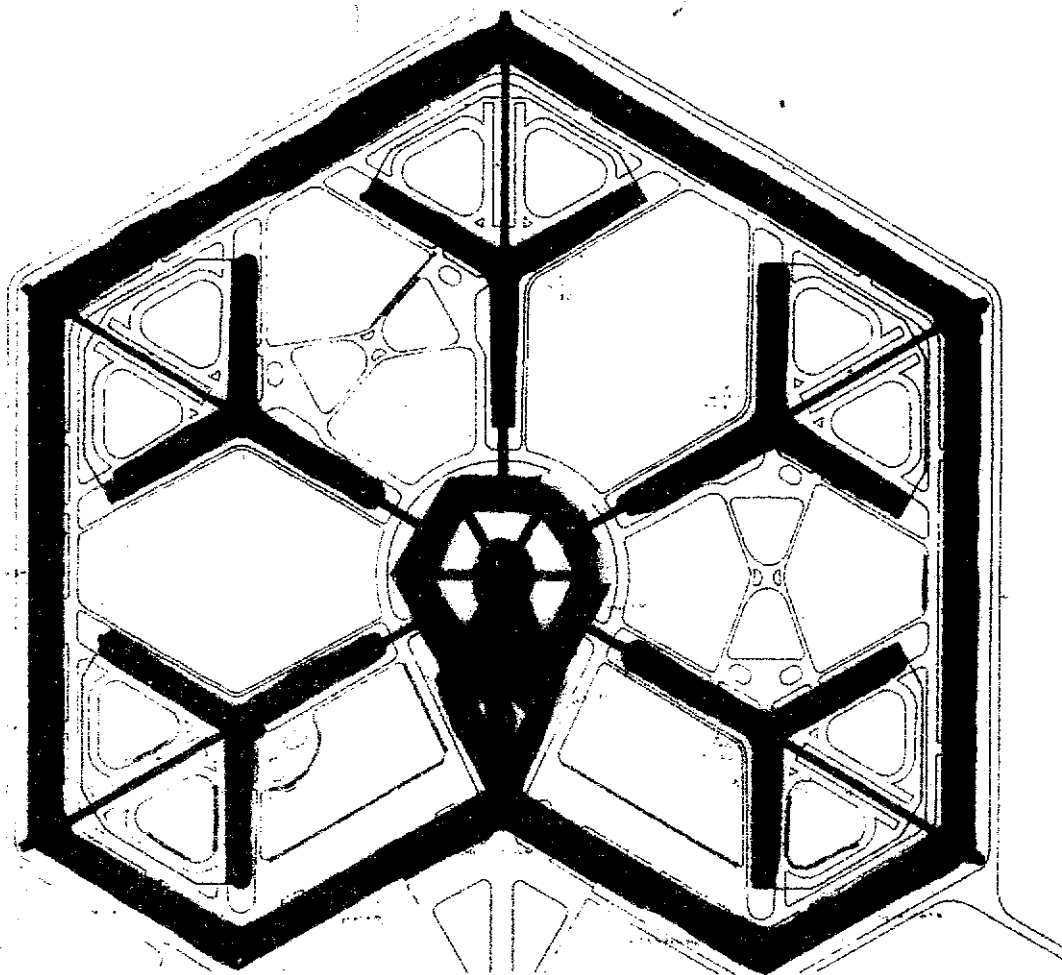
*

*

*

9. DECLIN EUROPEEN DU PLAN RADIAL

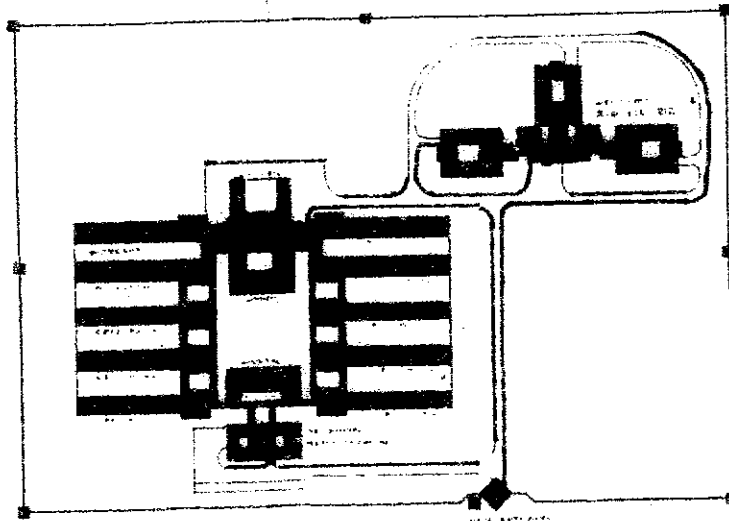
La construction et l'aménagement de Witzwil marquent l'une des dernières innovations pénitentiaires suisses. Dès le début du XX^e siècle, la Suisse se contente pour l'essentiel²⁷⁾ de se conformer aux courants privilégiés du temps. Le tableau de ces courants montre un développement beaucoup plus disparate et moins rectiligne que durant le XIX^e siècle. Ainsi, le plan radial continue à être suivi dans de nombreux établissements; il devient de plus en plus complexe vu la dimension que ces derniers tendent à acquérir. Fleury-Mérogis, la plus grande maison d'arrêt d'Europe (1968) offre l'exemple le plus frappant d'une véritable cancérisation de la construction pénitentiaire de souche classique, à partir du modèle simple de Cherry-Hill.



FRANCE Fleury Mérogis

10. "TELEPHONE-POLE": SECURITE INTERNE

Par opposition à cette évolution dans la ligne classique, conduisant à des établissements gigantesques, les préoccupations des responsables réformistes de l'architecture pénitentiaire récente tendent à promouvoir une sécurité intérieure optimale. La méthode la plus perfectionnée de ces dernières années est celle du telephone pole, ainsi nommée, parce que, vu de haut, la structure des établissements s'apparente à celle d'un relais téléphonique. La prison comprend un central où un équipement de surveillance permet de contrôler l'ensemble des parties de l'établissement, et plusieurs éléments d'habitation et de travail, de petite dimension; en cas de révolte, chaque élément est facilement isolable du reste de l'établissement.



ISRAEL South Prison

Ce genre d'établissement marque le retour à la conception originale de la prison comme établissement destiné à la neutralisation dans un espace relativement restreint avec une minimisation des risques pour la sécurité intérieure. Le juriste romain Ulpien disait déjà : "Carcer ad continendos homines non ad puniendos haberi debet"²⁸⁾.

*

*

*

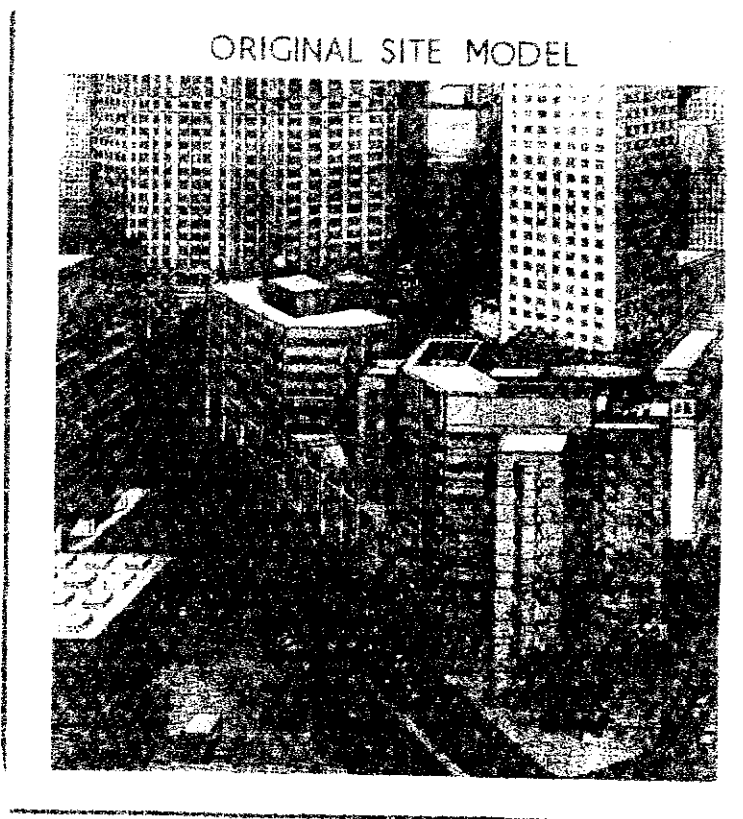
11. STAMMHEIM : TECHNOLOGIE DE L'ISOLEMENT ET SECURITE

La mise en place de petites unités isolables n'est toutefois pas la panacée de la sécurité. Le développement de la technologie électronique a permis à certains responsables de parvenir à un dépouillement complet. Ainsi, la fameuse prison cellulaire de Stammheim/Stuttgart offre un exemple de concentration maximale, sans recherche architecturale aucune. L'isolement, obtenu artificiellement grâce à la technique, est tel que chaque prisonnier a le sentiment d'être entouré par une infinité de voisins, d'événements individuels, sans parvenir à les percevoir. Il se sent à la fois isolé et encerclé²⁹⁾. La prison cellulaire de Champ-Dollon, inaugurée dans le canton

de Genève en 1977, est largement inspirée quant à l'architecture intérieure de son bloc central des conceptions qui ont présidé à la construction de Stammheim.

12. FOLEY SQUARE, BUTNER : BANALISATION ET NORMALISATION

Enfin, une dernière tendance contemporaine est la banalisation et la normalisation. Le but de l'architecture est d'intégrer le bâtiment dans le paysage, comme le but de l'administration est de faire ressembler autant que possible le régime du prisonnier à celui d'un travailleur "libre" : la normalisation est posée comme principe à tous les niveaux. Deux variantes de ce courant sont particulièrement importantes : la variante urbaine est illustrée par Foley Square à New York : immeuble de douze étages, intégré dans un bloc d'architecture.



La variante non urbaine est illustrée par la "prison-campus" de Butner (Etats-Unis), village de vacances dans un parc entouré d'une clôture aussi discrète que possible : une architecture "dont tous les efforts concourent à la "discrétion" du rôle répressif (de la prison)²⁸⁾ .



BEHAVIOUR MODIFICATION BLOCKS

Ce type d'établissement a pour slogan "maximum freedom". Il se situe dans la descendance des institutions agricoles telle celle de Witzwil. En plus, il reflète l'idéologie dite "du traitement", la médicalisation de la prise en charge des délinquants. Cette idéologie est maintenant sérieusement remise en question, ainsi que l'institution pénitentiaire en général²⁹⁾. Mais ceci est déjà une autre histoire.

=====

N O T E S

Sauf mention contraire, les illustrations sont tirées du livre cité sous note 5, ci-dessous.

- 1/ En 1977, il y a eu en Suisse 18'370 personnes condamnées en vertu du Code pénal suisse. 496 peines de réclusion, 12'378 peines d'emprisonnement, 893 peines d'arrêts et 4'281 amendes ont été prononcées. Pour les peines privatives de liberté, les chiffres de condamnés sans sursis et avec sursis sont les suivants : réclusion 401 / 95; emprisonnement : 3'655 / 9'083; arrêts : 212 / 681. On peut donc estimer à près de 4'300 le nombre de personnes entrées en "prison", ce terme étant pris dans son sens le plus large; les différentes mesures de sûreté (art. 41 ss., art.100 bis CPS) ne sont pas prises en compte. Source : Les condamnations pénales en Suisse en 1977, Berne, Office fédéral de statistique, 1979.
- 2/ MATHIESEN Th., The politics of abolition, London, Robertson, 1974; MORRIS N., The future of imprisonment, Univ. of Chicago Press 1974; FOGEL D., We are the living proof, Cincinnati, Anderson, 1975.
- 3/ FOUCAULT M., "Nietzsche, la généalogie et l'histoire", in Hommage à Jean Hyppolite, Paris, P.U.F., 1971, pp. 155-156; voir aussi ROTH R., "La prison et ses histoires", Déviance et Société, 1978, p. 311.
- 4/ Cf. ROTHMAN D., The discovery of the asylum, Social order and disorder in the new republic, Boston, Little Brown, 1971; BURISCH W., & WEIL P., (éd.), Prozesse der Befreiung. Zwang in historischer Perspektive, Konstanz, Nesser, 1975.
- 5/ United Nations Social Defence Research Institute, Prison architecture, London, 1975, p.8.
- 6/ FOUCAULT B., "Architecture carcérale et architectes fonctionnalistes en France au XIX^e siècle", Revue de l'art 1976, no 32, p. 44. Comme exemple d'une tentative de faire "parler" l'architecture (en l'occurrence des hôpitaux), voir FOUCAULT M., et al., Les machines à guérir. Aux origines de l'hôpital moderne, Paris, Institut de l'environnement, 1976.
- 7/ Cf. ROBERT Ch.-N. "Fabriquer la délinquance juvénile", Revue suisse de sociologie, 1977, III, 1, pp. 31-65.
- 8/ Sur ce point, voir FOUCAULT M., Surveiller et punir, Paris, Gallimard, 1975, pp. 261 ss.
- 9/ GILL H.B., "Philosophie et architecture pénitentiaires", Bulletin de l'administration pénitentiaire (Bruxelles) 1962, pp. 307-308.
- 10/ MADGE J., "Prison design and penal reform", Revue internationale de politique criminelle, No spécial L'architecture des pri-

sons, octobre 1961, p. 8.

- 11/ L'époque "contemporaine" recouvre d'ordinaire, pour les historiens de langue française, la période qui va de la Révolution française à nos jours. L'époque "moderne" quant à elle va de la fin du Moyen Age à la Révolution.
- 12/ Dans le Nord de l'Europe au contraire, des établissements du même type sont mis sur pied, mais avec un statut tout à fait autonome, en tant que lieu de contrôle et de répression, généralement à l'initiative des municipalités.
- 13/ Voir LENDERS P., "Une première tentative faite par Vilain XIII", Bulletin de l'administration pénitentiaire 1958, p. 311.
- 14/ Cet aspect de l'apport benthamien peut être qualifié d'"architectonique" : "ce qui convertit la connaissance vulgaire en science", cf. DELEUZE G., "Ecrivain : non : Un nouveau cartographe", Critique 1975, No 343, p. 1216.
- 15/ Le texte original français de Bentham, présenté en 1891 à l'appui de son projet devant l'Assemblée constituante, "Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection et nommément des maisons de force" est reproduit dans un ouvrage récent, ainsi que le texte original anglais, de 1791 également : BENTHAM J., Le panoptique, rééd., Paris, Belfond, 1977, pp. 35-168.
- 16/ Le point de départ de ce regain d'intérêt, dans les pays francophones et italophone, est le livre de FOUCAULT M., op.cit. (8). Parmi les développements les plus intéressants, mentionnons EVANS R., "Panopticon", Controspazio 1970, No 10, pp. 4-18 (antérieur à Foucault) et PERROT M., "L'inspecteur Bentham", in Le panoptique op.cit. (15), pp. 171-223.
- 17/ Pour une synthèse des différents développements et recherches ayant porté sur ce thème, voir ROBERT CH.-N., "Le social contrôlé. Jalons pour une histoire du contrôle social", Annales de Recherche sociale, No 7, Institut d'Etudes sociales, Genève.
- 17 bis / Il est à noter que, par une tout autre approche, le sociologue américain Goffmann est parvenu à définir les caractéristiques des institutions dites totalitaires, parce qu'elles prennent complètement en charge l'individu, cf. GOFFMANN I., Asiles, trad. fr., Paris, Minuit, 1968.
- 18/ Cf. par exemple, UNSDRI, op.cit. (5), p. 29; MADGE, op.cit. (10), p. 5; EVANS, op.cit. (16), p. 17.
- 19/ Cf. ROTH R., La prison pénitentiaire de Genève (1825-1862) thèse de droit dactyl., Genève, 1979; pour une histoire générale, voir ZURBUCHEN W., Prisons de Genève, Etat de Genève, 1977.

- 19 bis / La secte réformée des quakers (littéralement les "trembleurs") a été fondée en Angleterre par George Fox dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Elle se caractérise par la croyance en la "lumière personnelle", qui implique le refus de tout intermédiaire entre le fidèle et Dieu et par un goût prononcé pour les utopies sociales. Persécutés en Angleterre, de nombreux membres de la secte se réfugièrent en Pennsylvanie, Etat dont le fondateur, William Penn, était lui-même quaker.
- 20/ Cf. BARNES M.,/TEETERS N., New horizons in criminology, 3^{ème} éd., Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1969, pp. 325-327.
- 21/ Cf. MELOSSI D.,/PAVARINI M., Carcere e fabbrica, Bologna, Il Mulino, 1977, pp. 180 ss.
- 22/ A Cherry-Hill, les plus grandes cellules avaient primitivement 3,6 m. X 2,3 m. X 4,9 m.. Par la suite, on a agrandi l'ensemble des cellules.
- 23/ GRAVEN J., "Le système pénitentiaire de la Suisse" in ANCEL M./DONNEDIEU de VABRES H./ HUGUENEY L., Les grands systèmes pénitentiaires actuels, Paris, Sirey, 1955, vo. 2, p. 337.
- 24/ Sur Witzwil, Cf. KELLERHALS M., "Les établissements de Witzwil (Berne)", Informations pénitentiaires suisses, 1955, No 11, pp. 3-17 et JANIAK Cl.-F., Die Anstalten in Witzwil BE, Aarau, Sauerländer, 1976. La Bibliothèque de criminologie possède d'autre part le dossier du concours organisé en 1977 par le canton de Berne pour la rénovation des établissements de Witzwil (B.Crimi : 10.3.1 (9)).
- 25/ Les Grundzüge des schweizerischen Strafrechts de Carl STOSS paraissent en deux volumes en 1892.
- 26/ Il s'agit de la zone marécageuse, délimitée en gros par le lac de Neuchâtel à l'Ouest, la ville de Lyss au Nord et celle de Payerne à l'Est.
- 27/ Il faut toutefois mentionner, parmi les réalisations originales, le pénitencier de Saxerriet, dans le canton de Saint-Gall, qui essaie de ressusciter l'"esprit de Witzwil", cf. Informations pénitentiaires suisses no spécial 1965, no 50.
- 28/ Cf. PINATEL J., "La crise pénitentiaire", Année sociologique 1973, p. 36; et le no spécial de la Revue Esprit, novembre 1979, Toujours les prisons.
- 29/ Le suicide en 1978 de quatre terroristes allemands détenus à Stammheim (la "bande à Baader") illustre l'échec et, peut-être paradoxalement, une malheureuse réussite des conceptions mises en oeuvre dans cet établissement. Ce quadruple suicide met en lumière l'échec de l'isolement des détenus, puisque plusieurs d'entre eux ont pu entreprendre et réussir la même action simultanément. En revanche, cet acte de désespoir s'explique peut-être bien, entre autres facteurs, par le sentiment d'enfermement ressenti de manière très intense par les détenus.